

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	23	
Représentés :	9	
Non représentés :	1	Séance du 5 décembre 2023
L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	32	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux		
Étaient représentés : Evelyne ESPENON, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

Lancement de la collecte « Vos archives font l'histoire de Monteux »

Philippe Collet, Adjoint au Maire délégué aux Patrimoines et à l'Identité rappelle que les montiliens ont été nombreux à donner ou prêter documents et objets lors de l'exposition sur la Guerre de 1914-1918. Dans la perspective d'enrichir l'histoire de Monteux, le Service des Archives de la Mairie lance une grande collecte de documents, objets ou témoignages sur l'histoire de Monteux.

Cet appel s'adresse à tous les passionnés d'histoire souhaitant participer à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel de la Ville et à la transmission de ce savoir au plus grand nombre et notamment aux générations futures.

Pourquoi ?

Eviter la destruction et/ou la dispersion des fonds d'archives après un décès, un sinistre, un déménagement, la dissolution d'une association, etc.

Classer des fonds d'archives pour les rendre accessibles à tous les publics par la rédaction d'inventaires. Les valoriser sous forme d'expositions, de publications et d'animations destinées à tous les publics.

Comment ?

Les personnes qui souhaitent répondre favorablement à cette collecte ont plusieurs possibilités :

Le don de l'objet ou du document original.

L'autorisation d'enregistrer ou photographier numériquement l'objet ou le document.

Le témoignage oral enregistré.

La simple inscription dans un inventaire pour une mise à disposition temporaire ultérieure en vue d'un événement. Ou, simplement pour que l'objet soit répertorié. Qu'on sache qu'il existe toujours.

Sauvegarde

Afin de préserver et mettre en valeur les dons, des locaux dédiés sont prévus :

- ⇒ Mairie pour les documents
- ⇒ Premier étage de la Vannerie pour les objets
- ⇒ Local du Pérussier pour les gros objets

Les thèmes

Des personnes sont peut-être intéressées, mais elles n'ont pas conscience de posséder quelque chose en lien avec l'histoire de notre Ville. Aussi, il est bon de préciser que les thèmes sont très divers et concernent tous les aspects de la vie, car tout constitue l'histoire d'un territoire :

Architecture (Monuments publics et religieux, bâtiments publics, bâtiments privés)

L'éducation et la culture (Ecoles, fêtes des écoles, kermesses, cinémas, peinture...)

Traditions, coutumes, vie quotidienne, alimentation, festivités, loisirs...

Personnages locaux connus

Les activités (métiers, agriculture, industrie...)

Les transports

La nature (Cours d'eau, bois...)

Monsieur Collet propose donc de valider cette démarche.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement de la Collecte qui lui est présenté et qui sera annexé à la présente délibération,

APPROUVE la démarche « Vos archives font l'histoire de Monteux » telle que définie ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Collet à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.12.2023

Publié le : 12.12.2023.

Notifié le :

Caroline PLATERO-DELERM

Secrétaire de séance